



19 juillet 2021

À L'ATTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE
ET DES ÉLUS DU TERRITOIRE

Fonds « Avenir Montagnes » : Appel à projets

Le Parc National vient de prendre connaissance des modalités pour bénéficier du plan « Avenir Montagne », et vous relaye les informations pour que vous puissiez le cas échéant saisir l'opportunité.

Les délais sont très courts. Il s'agit donc essentiellement d'aider des projets déjà prêts qui manquent de financements.

Le 27 mai, le Premier Ministre annonçait un plan de soutien à l'investissement dans les territoires de Montagne, mobilisant 650 M€ de nouveaux crédits publics. Parmi les 14 mesures envisagées, est notamment lancé un fonds Avenir Montagnes doté de 331 M€, dont 300 M€ en investissement et 31 M€ en ingénierie :

1/Avenir Montagnes Investissement est un programme de soutien financier complémentaire aux projets d'équipements et d'investissements structurants, portés par les collectivités ou d'autres acteurs des massifs, en faveur d'une offre touristique durable et résiliente. Les investissements feront l'objet d'une mobilisation de crédits à parts égales entre Etat et Régions.

Mesures soutenues : développement d'équipements touristiques durables liés à la diversification quatre saisons (valorisation du patrimoine culturel ou naturel, développement des infrastructures sportives, mise en destination des espaces à haute valeur patrimoniale), la modernisation des équipements permettant la pratique d'une activité neige en station dans une logique d'amélioration des performances écologiques, la transition écologique des activités et la protection de la biodiversité (protection de sites classés, action en faveur des paysages, lutte contre la pollution lumineuse), le développement des mobilités du premier (ou du dernier) kilomètre, ou encore la rénovation des certains hébergements touristiques (hébergement de tourisme social, refuges de montagne).

Focus Sentiers/Biodiversité :

- au moins 10 M€ seront consacrés à la réalisation ou la restauration de 1000 km de sentiers et

à la protection de la biodiversité.

- Critères : montant seuil de 100 000 €, seront privilégiés les projets dont la réalisation pourra se faire d'ici le 31/12/2021.

Calendrier : dépôt des dossiers de candidature avant le 15/09/21, auprès du Commissariat de Massif : commissariatdemassif.alpes@anct.gouv.fr

2/Avenir Montagnes Ingénierie vise à accompagner les territoires de montagne désirant repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, sobre et durable.

Cette offre d'ingénierie territoriale s'adresse en priorité à des territoires faiblement dotés en ingénierie et à des projets collectifs. Elle vise à accompagner les collectivités dans la conception de leurs projets de transition et à jouer un rôle d'animation, à travers la mutualisation et le partage d'expérience. L'objectif est d'apporter un appui opérationnel sur ces défis d'avenir.

Calendrier : la sélection des territoires lauréats se fera en 2 vagues de 30 territoires, dont 12 pour le massif alpin. Dépôt des dossiers de candidatures avant le 30/08/21 et en mars 2022, auprès des Commissariats de Massif : commissariatdemassif.alpes@anct.gouv.fr

Plus d'infos en téléchargeant les pièces mentionnées ci-dessous sur le lien suivant :

<https://serolane.parcnational.fr/?c7f197f833d17a1>

- Dossiers de Presse *Avenir Montagnes* et *Avenir Montagnes Ingénierie*
- Présentations du volet *Sentiers & Biodiversité – Plan Avenir Montagnes*